

# Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

## FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

### INFORMATIONS PRATIQUES

**DURÉE :** 1 jour

#### LIEUX ET DATES

**RENNES** 8 octobre

**LYON** 10 octobre

**PARIS** 15 octobre

**TARIF :** 435 € HT

Organisation possible en INTRA

### PLUS D'INFORMATIONS

#### ANIMATION

Experts VIA industries

#### PUBLIC

Personnel des services « Ressources humaines » ; DAF ; juristes ; comptables

#### NOMBRE DE STAGIAIRES

5 minimum - 13 maximum

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire d'évaluation « entrée – sortie » ; attestation de fin de formation

 Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

La notion d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe obligatoire quelle que soit la taille de l'entreprise. Cependant, elle peut prendre des contours différents selon l'entreprise. La présente formation a pour but de prendre la mesure de cette notion, de réfléchir à comment l'intégrer au dialogue social et à la stratégie de l'entreprise, et de se mettre en conformité avec les obligations en découlant le cas échéant. Connaître les sanctions attachées aux manquements.

### PRÉREQUIS

Pas de prérequis

### OBJECTIFS

- Comprendre la notion d'égalité professionnelle, les différentes réglementations applicables, leurs périmètres et leurs champs d'application
- Appréhender les différentes obligations pesant sur l'employeur en matière d'égalité professionnelle (accord collectif relatif à l'égalité professionnelle, plan d'actions, index, rôle du CSE...)

### PROGRAMME

#### Introduction

- Définition et évolution de la notion d'égalité professionnelle
- Principes fondateurs de la notion d'égalité professionnelle

#### Index Egapro

- Calcul de l'index
- Transmission de l'index
- Mesures correctrices
- Nouvel indicateur : instances dirigeantes

#### Négociations obligatoires

- Obligation de négociation
- Obligation de couverture par un accord ou un plan d'action : entreprises soumises, contenu de l'accord ou du plan d'action, durée de la couverture, interaction avec l'index Ega pro

#### Consultations du CSE

#### Sanctions

#### Synthèse / rétroplanning

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Support documentaire ; cas pratiques ; quizz

### CONTACT

**NORMANDIE / HAUTS-DE-FRANCE / ILE-DE-FRANCE / GRAND-EST**  
Julien Mottin - 06 82 93 88 00 - [j.mottin@via-industries.fr](mailto:j.mottin@via-industries.fr)

**BRETAGNE / CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Romain Gislott - 07 65 17 99 36 - [r.gislott@via-industries.fr](mailto:r.gislott@via-industries.fr)

**AUVERGNE RHÔNE-ALPES**  
Fabrice Lescure - 07 65 17 97 21 - [f.lescure@via-industries.fr](mailto:f.lescure@via-industries.fr)

Carole Milleret - 07 56 05 45 91 - [c.milleret@polyvia-formation.fr](mailto:c.milleret@polyvia-formation.fr)

**VIA Industries**, Organisme de formation agréé, déclaration d'activité enregistrée n°11922138892